

INONDATIONS: que dois-je faire ?



Obturez les entrées d'eau.



Gagnez un point en hauteur. Coupez le gaz et l'électricité. Montez à pied les étages.

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES : que dois-je faire ? Rentrez dans le bâtiment le plus proche.





Rentrez cans se Calfeutrez-vous

RISQUE INDUSTRIEL : que dois-je faire ?



Rentrez dans le bâtiment le plus proche.



Ne fumez pas.

MOUVEMENT DE TERRAIN : que dois-je faire ?



N'entrez pas dans un bâtiment endommagê. Fuyez la zone dangereuse.

ET DANS TOUS LES CAS:



Ecoutez les consignes des autorités. Ne prenez pas la route.



Ne téléphonez pas-



Nailez pas chercher vos enfants à l'école.



Communal sur les Risques Majeurs d'Information **Document** (DICRIM)

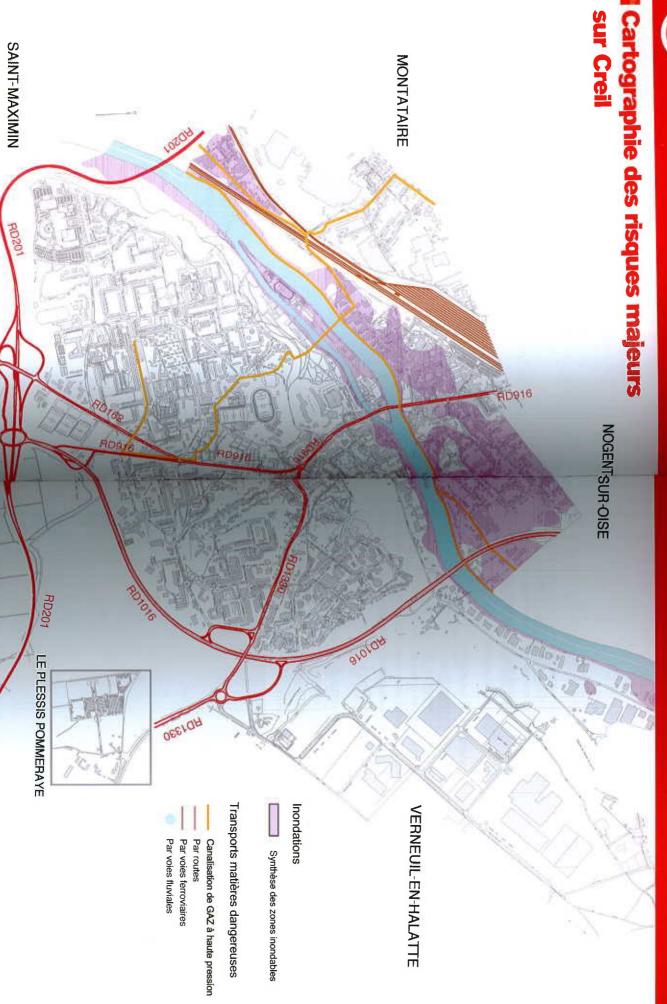






est maintenant!









Pourquoi ce DICRIM?

mesures préventives qu'il peut prendre pour réduire sa vulnérabilité, ainsi que les moyens de protection Le citoyen est tenu de connaître les dangers auxquels il est exposé, les dommages prévisibles, les Le droit de tout Creillois à l'information sur les risques majeurs

Un droit pour les nouveaux acquéreurs et locataires

et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics.

de l'état de catastrophe naturelle, il convient d'annexer au contrat une déclaration des sinistres indemnisés. Cette déclaration ne requiert aucun imprimé particulier. Inondation. De plus, si le bien a bénéficié d'une indemnisation particulière au titre d'une reconnaissance nologiques, particulièrement si le bien est situé dans les zones du Plan de Prévention de Risques tions immobilières. Pour Creil, chaque propriétaire remplit un état des risques naturels et tech-Depuis 2006, les locataires et acquéreurs doivent être informés des risques majeurs lors des transac-

Un devoir pour les citoyens : la connaissance des cavités souterraines

ceptible de porter atteinte aux personnes ou aux biens, ou d'un indice susceptible de révéler cette existence » doit en informer le maire (article L563-6 du code de l'environnement). Toute personne ayant connaissance d'une cavité souterraine « dont l'effondrement est sus-



Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

fréquence et sa forte gravité (nombreuses victimes, dommages importants...). Un risque majeur, naturel ou technologique, se caractérise par sa faible

la ville de Creil est concernée par deux risques majeurs Selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de l'Oise, édité par la préfecture en 2007,

- Transport de matières dangereuses.

dits potentiels, tels que le risque industriel, les mouvements de terrain liés aux éboulements de cavités, Mais de par sa localisation et ses caractéristiques, Creil est également assujettie à d'autres risques les teux de forêts.

Que fait la Ville ?

cela, la ville s'appuie sur son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) des secours sur sa commune : il est le Directeur des Opérations des Secours (DOS). Pour pompiers et Samu interviennent sur le sinistre. Le maire assure le pilotage et la coordination En cas d'événement impactant sur le fonctionnement de la ville, les services de secours,

de sauvegarde des personnes et des biens. assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des « Le PCS (art.1 décret du 13/09/2005) définit l'organisation prévue par la commune pour potentiel. Ce document répond aux phases d'avant, pendant et d'après crise dans un objectif personnel municipal, visant à établir une organisation communale en amont d'un évènement risques connus ». Le PCS est un document opérationnel à l'usage du maire, des élus et du

le PCS, en coordination avec les services de secours extérieurs. qui ont des conséquences sur les personnes ou les biens. En cas de crise, le maire déclenche Un dispositif de veille 24h/24, 7 jours/7 permet d'intervenir sur tous les événements majeurs

le DOS. En relation avec la Ville, il met en place une cellule de crise et s'appuie sur le plan Si le sinistre est très important, ou s'il touche plusieurs communes, le Préfet devient alors





L'alerte

chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres. d'être vigilant, de se tenir informé, d'adapter ses activités. La sécurité civile est l'affaire de tous et « Une personne avertie en vaut deux » ; beaucoup d'évenements peuvent être anticipes, il suit

L'alerte peut être donnée par différents moyens :

- Un signal sonore émis par la sirène située au-dessus du musée Gallé-Juillet
- Contact FM 90.1Mhz... Les radios sous convention avec l'Etat, notamment : France Inter 87.6MHz; France Info 105.6Mhz;
- Les panneaux d'informations de la ville
- Les mégaphones présents dans les véhicules de la police municipale et/ou des services techniques de la ville.
- Le système d'appel téléphonique en masse

Dans un souci d'alerte et d'information de sa population, la Ville de Creil s'est dotée d'un système de téléalerte, capable de prévenir rapidement les Creillois en cas de risque majeur.

Ce logiciel repose sur l'annuaire universel téléphonique, reporté sur une cartographique interactive, imprévisibles, les messages peuvent également être enregistrés au moment de la crise permettant ainsi de sélectionner les zones prioritaires à appeler en fonction du phénomène présent. Les messages emis sont préenregistrés pour chaque évènement prévisible et pour les évènements

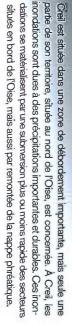
INSCRIVEZ-VOUS

et numéros de portables. L'annuaire universel ne contient pas les coordonnées des personnes inscrites sur liste rouge

d evenement pouvant vous impacter, transmettez vos coordonnées au Service Prévention des Pour une plus grande efficacité d'alerte et pour vous permettre d'être informé en cas Risques Majeurs : 03 44 29 52 15 ou risques.majeurs@mairie-creil.fr.

En lien avec la CNIL, les numéros transmis ne seront utilisés uniquement dans le cadre de foyer ou ses alentours. l'alerte ou de l'information sur un évènement majeur (inondation, pandémie...) menaçant votre

es inondations Risque majeur:



étant celle du 5 mars 1910. Le territoire creillois a déjà connu plusieurs inondations de l'Oise. En janvier 2003, mars 2001, décembre 1993, février 1995... l'une des plus importantes







Avant l'inondation:



Obturez les entrées d'eau Fermez portes et fenêtres



Pendant l'inondation

Restez informe.

Ecoutez la radio pour connaître les consignes

Coupez le gaz et l'électricité



à l'école.

N'allez pas chercher vos enfants

Pendant l'inondation :



Ne prenez pas la route. Attendez les consignes.

Après l'inondation :



Désinfectez-les à l'eau de javel.



Gagnez un point en hauteur



Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours





matières dangereuses Le transport de Risque majeur:

duits dangereux. l'explosion, l'incendie et la dispersion dans l'air, l'eau ou le sol, de pro-Les dangers liés au risque de Transport de Matières Dangereuses sont

A Creil, il est transporté :

- par voie routière, (RD162, 201, 916, 1016, 1330)
- par voie navigable, péniche transitant par l'Oise,
- par voie terroviaire, centralisé par la gare de Creil
- et par les canalisations à hautes pressions.





En 2005, le déraillement d'un wagon de butadiène en gare de Thourotte, a provoqué l'évacuation de 1 400 personnes.

Le risque industriel Risque potentiel:

dre en compte. appelée SEVESO). Cependant, de par sa proximité géographique avec d'autres sites industriels situés sur des communes limitrophes, ce nsque est à pren-Le territoire creillois n'accueille pas d'entreprise dite à haut risque (également

avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact. plosion, la dispersion dans l'air, l'eau ou le sol, de produits dangereux Les principales manifestations d'un risque industriel sont : l'incendie, l'ex-

d'eau de Méry-sur-Oise fût alors arrêtée. formation d'une nappe polluante de 15 km sur l'Oise. L'usine de potabilisation survient à partir des installations d'une chaufferie industrielle. Elle entraîne la A Creil, le 15 janvier 1988, une fuite de plusieurs dizaines de m3 de fuel lourd Sur Creil, c'est le risque d'un nuage toxique qui reste le plus probable





Si vous entendez la sirène :



la radio, restez informé, suivez les Après le signal d'alerte, écoutez consignes de confinement



Fermez portes et fenêtres Arrêtez la ventilation.



Ne fumez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez pas Libérez les lignes pour les secours.



ecoulement...) nature du sinistre (feu, explosion, fuite, déversement, moyen de transport, le nombre de victimes, Donnez l'alerte en précisant le lieu exact, le le numéro du produit, le code danger et la

S'il y a des victimes :

Ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie et éloignez-

Si un nuage toxique vient vers vous en cas de fuite de produits :



vous à l'abri dans un bâtiment. pour trouver un local où vous confiner. Mettez huyez selon un axe perpendiculaire au vent

Si vous entendez la sirène :

Si vous êtes témoin d'un accident :











\$ 12 miles







N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



ecoulement...) nature du sinistre (feu, explosion, fuite, déversement le numéro du produit, le code danger et la

moyen de transport, le nombre de victimes, Donnez l'alerte en précisant le lieu exact, le



Si un nuage toxique vient vers vous en cas de fuite de produits :







le sous-sol creillois. Celles-ci ayant diverses origines : en masse et localisé fort et moyen". Plusieurs cavités sont présentes dans La Préfecture précise que Creil se situe en zone définie "aléa effondrement

- habitations troglodytes, dites tufs.
- cavités liées aux activités d'exploitation de carrières de pierres
- · cavités dues aux conflits mondiaux (abris souterrains, défense



les répercussions de cet incident ne furent que matérielles Effondrement d'un tuf en 2010,





composées de fauillus et de conféres. Les zones boisées sont en grande partie exposées au risque feux de forêt. Les forêts environnantes sont essentiellement Lues dans le périmètre du Parc naturel régional « Oise-Pays de France ». Vamos de n'est pas un risque majeur, Creil a été classée parmi les communes

es feux de forets

Risque potentiel:

est important que la population résidant à proximité des zones boisées soit ers blisée à ce risque pour savoir comment réagir en cas d'incendie.

commune d'Apremont. en 1994, sur la commune de Vineul-Saint-Firmin. Et le 15 avril 1997, sur la Deux feux de forêts ont eu lieu sur des communes situées à proximité de Creil



de terrain: Avant et pendant le mouvement

En cas de glissement de terrain :

Ne revenez pas sur vos pas. Fuyez latéralement. réflexes

Les bons



Écoutez la radio pour connaître les consignes





N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



En cas d'effondrement du sol:

N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.



Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les

pas. Ne prenez pas l'ascenseur.

Evacuez les bâtiments et n'y retournez

Après le mouvement de terrain :



Informez les autorités Evaluez les dégâts.

En cas d'éboulement ou de chute de pierre : abritez-vous dans un bâtiment Fuyez la zone dangereuse et

en dur le plus proche

Prévention face aux feux de forêts



Après le feu de forêt :

Éteignez les feux résiduels, si possible

d'un départ de feu : Si vous êtes témoir



tions. Respirez avec un linge humide. Prévenez les pompiers. Suivez les instruc-



Si vous êtes en voiture :

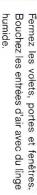
Ne sortez pas.

Si vous êtes dans un bâtiment :











météorologiques Les risques

risques météorologiques comprennent : ment dangereux et avoir des répercussions humaines et matérielles. Ces tement, certains phénomènes météorologiques peuvent se révéler extrême-Bien qu'ils ne soient pas assimilés à des risques majeurs dans notre dépar

- gnées, précédées ou suivies de fortes précipitations et parfois d'orages. Les tempêtes : génératrices de vents violents, elles peuvent être accompa-
- comme de nuit (supéneur 18°C), sur 3 jours minimum, La canicule : épisode de températures élevées, de jour (supéneur à 30°C)
- ractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. Les épisodes de grand froid : épisode de temps froid (2 jours minimum) ca
- Neige et verglas.

de vigilance. Pour exprimer l'intensité du danger, ces cartes sont graduées Dans un souci de prévention, Météo France publie quotidiennement une carte selon 4 niveaux de couleur (Vert, Jaune, Orange, Rouge).







des conditions climatiques. Informez-vous régulièrement de l'évolution

sont bien termées.

Vérifiez si toutes les portes et fenêtres

Soyez attentif aux recommandations des





Evitez de prendre votre véhicule.

Restez chez vous ou abritez-vous dans un lieu sûr.



terre. Ne touchez pas aux cábles tombés par



Contacts utiles

Les documents en consultation à la mairie :

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) Le Plan Communal de Sauvegarde de la Ville de Creil

Les sites internet :

www.prim.net.fr : Portail national de la prévention des risques majeurs.

www.france.meteofrance.com : Site de Météo France pour consulter la carte de vigilance.

www.vigicrues-ecologie.gouv.fr : Site interministériel d'information sur le niveau des cours d'eau. www.atmo-picardie.com : Site dédié à la surveillance et information sur la qualité de l'air en Picardie.

www.creil.fr : site de la Ville

Plus d'informations : risques.majeurs@mairie-creil.fr

Les numéros de téléphone :

Pompiers / Services de secours: 18/112

Police secours: 17

SAMU:15

SAMU Social: 115

Commissariat Police Nationale de Creil: 03 44 61 17 17

Météo France: 32 50

téléalarme (7/7 j et 24/24 h) : 03 44 29 51 66



INONDATIONS: que dois-je faire?









Obturez les entrées d'eau. Coupez le gaz et l'électricité.

Montez à pied les étages.

Gagnez un point en hauteur.

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES : que dois-je faire?

Rentrez dans le bâtiment le plus proche.

Calfeutrez-vous

Ne fumez pas.

RISQUE INDUSTRIEL: que dois-je faire? Rentrez dans le bâtiment le plus proche,

Calfeutrez-vous.

Ne fumez pas.



Fuyez la zone dangereuse.
N'entrez pas dans un bâtime

N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

ET DANS TOUS LES CAS: Ecoutez les consignes des autorités.



Ne téléphonez pas.





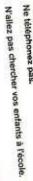














maintenant! www.creil.fr





Communal sur les Risques Majeurs d'Information Document (DICRIM)



